



# Discours du budget 2016

## Séance extraordinaire du 14 décembre 2015

Chères concitoyennes,  
Chers concitoyens,

C'est avec une grande fierté et un plaisir renouvelé que nous vous présentons le budget 2016 de la Ville de La Prairie.

Vous serez en mesure de constater que ce budget s'articule sur la capacité limitée de taxer ainsi que sur des choix mûrement réfléchis. Ces principes sont fidèles à nos engagements auprès de la communauté.

Depuis l'arrivée de notre Administration en 2005, nous avons misé sur une situation financière saine pour notre ville. Cette condition est essentielle pour un avenir répondant aux aspirations des Laprairiennes et Laprairiens.

À ce titre, vous constaterez que la Ville de La Prairie occupe une place favorable face aux autres Municipalités du Québec. À cet effet, nous vous présenterons différents indicateurs de gestion qui positionnent avantageusement la Ville de La Prairie par rapport à la moyenne des Municipalités comparables.

C'est avec fierté et engagement que nous travaillons constamment à vous offrir des services de qualité au meilleur coût possible. Nous avons adopté en 2015, le plan stratégique de développement durable. C'est le fruit d'un important exercice de consultation auprès de notre communauté. Ce nouvel outil constitue un guide dans nos prises de décision, et ce, à tous les niveaux.

Cette volonté se traduit également dans la recherche constante d'une plus grande transparence. Comme chaque année, nous distribuons à l'ensemble de la population le *Rapport annuel du maire sur la situation financière de la Municipalité*. Au cours des prochains jours, vous pourrez également prendre connaissance des principales réalisations de l'année 2015 dans le bulletin *L'Instigateur*. D'ailleurs, par souci d'économie, ce bulletin est maintenant intégré dans le *Communic-action* publié en décembre.

Pour le budget 2016, votre conseil municipal a orienté ses choix en fonction des défis et objectifs suivants :

- maintenir un taux de taxation inférieur à la moyenne des villes;

- maintenir, et même améliorer, le niveau de service et la qualité des divers aménagements et infrastructures;
- suivre l'évolution du plan stratégique financier en vue de mieux gérer nos actions et les impacts de celles-ci sur les finances municipales;
- s'assurer de soutenir la croissance économique de notre Ville de manière à réduire le fardeau fiscal des citoyens par le développement résidentiel, commercial et industriel, et ce, dans le respect de l'environnement;
- poursuivre notre stratégie de contrôle du service de la dette;
- poursuivre nos démarches dans le but de maximiser l'obtention de subventions des gouvernements provincial et fédéral pour nos infrastructures;
- respecter le cadre financier du programme triennal d'immobilisations (projets majeurs);
- intensifier les mesures axées sur le développement durable (achats, produits, méthodes, récupération, protection, etc.).

### CONTEXTE BUDGÉTAIRE

Pour la préparation du budget, nous avons pris en considération les éléments suivants :

- une Municipalité doit présenter un budget équilibré et ce, contrairement aux instances supérieures qui peuvent déposer un budget déficitaire;
- le contexte économique incertain qui appelle à la prudence dans l'estimation des revenus et des dépenses;
- le maintien des ressources nécessaires afin de remettre les infrastructures dans un état acceptable;
- la réalisation de projets structurants (transport en commun, espaces communautaires et sportifs, etc.) dans un contexte d'une ville en croissance;
- l'intégration de tous les coûts des services publics rattachés aux secteurs en développement;
- l'utilisation de la dette comme levier financier pour maintenir les investissements dans nos infrastructures, tout en assurant l'équité intergénérationnelle. Cette approche permet de limiter les hausses de taxes tout en maintenant nos investissements en la matière;

- l'utilisation d'excédents affectés pour financer des projets majeurs structurants afin de pallier à des hausses de taxes importantes et inattendues;
- l'utilisation d'une partie de nos excédents pour équilibrer notre budget d'opération. En 2016, nous utiliserons près de 1,5 million de dollars d'excédents pour équilibrer le budget. Dans un souci de saine gestion budgétaire, nous visons à diminuer ce montant graduellement. L'utilisation d'excédents a été nécessaire afin de compenser la perte de revenus récurrents des dernières années et limiter ainsi les augmentations de taxes;
- les investissements massifs prévus à court terme dans la construction d'une usine régionale de biométhanisation et la mise en place d'une troisième collecte pour les résidus verts et de table. Encore une fois, nous planifions utiliser nos excédents afin de limiter les hausses importantes du compte de taxe dans un proche avenir;
- la nouvelle entente entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et le gouvernement du Québec qui ne prévoit pas de nouveaux revenus à court terme. Cette entente comporte toutefois certains gains financiers à moyen et long terme tels que des allègements réglementaires et la reconnaissance du pouvoir d'imposer des contributions aux promoteurs immobiliers;
- l'annonce du gouvernement fédéral d'augmenter sa contribution pour l'amélioration des infrastructures;
- la nouvelle gouvernance au niveau du transport collectif dans la grande région métropolitaine. Cette nouvelle structure modifiera considérablement les modes de gestion et les opérations dans ce domaine. Malgré une volonté d'améliorer le transport collectif, nous anticipons une hausse des coûts. Des excédents en provenance du CIT seront affectés à cette fin pour limiter l'impact des augmentations de coût anticipé;
- la refonte du réseau de transport en commun du CIT Le Richelain, qui est responsable d'une part importante de l'augmentation des coûts du budget 2015. À cet effet, il est à noter que cette refonte est une réussite. On se souviendra que la clientèle était en augmentation et que, suite aux directives de l'Agence métropolitaine de transport, il nous était impossible d'ajouter des autobus aux heures de pointe au terminus du centre-ville. Or, cette année, il y a eu une croissance cumulée de 7,65 % dans les déplacements, soit l'une des plus fortes dans la région de Montréal. Rappelons également que nous avons offert la gratuité pour les déplacements locaux à l'intérieur du territoire du CIT Le Richelain. Cette mesure vise principalement à inciter la population à utiliser ce mode de transport et à habituer les jeunes à adopter de bonnes pratiques;

- la volonté de votre conseil municipal de s'assurer que notre organisation municipale soit la plus appropriée pour offrir un service de qualité à tous les citoyennes et citoyens. Avec près de 25 000 habitants, une analyse rigoureuse en collaboration avec nos équipes, sera entamée sur nos façons de faire tant au niveau des ressources humaines, matérielles que financières.

### **LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

Le programme triennal d'immobilisations (PTI) est un excellent exercice de planification. Il permet à la population de prendre connaissance des investissements privilégiés par la Ville. Il faut considérer cet outil financier comme un guide. Les projets font l'objet d'une analyse détaillée avant leurs réalisations afin de s'assurer qu'ils sont viables et qu'ils respectent notre capacité financière. Des démarches sont également effectuées afin d'identifier et d'obtenir les subventions disponibles.

Le PTI 2016-2017-2018 présente des investissements de 53 241 000 \$. Pour l'année 2016, la prévision s'élève à 17 664 000 \$, dont plus de 48 % sont financés par des promoteurs et des programmes de subvention. Ces investissements se détaillent comme suit :

- 7,5 M\$ pour les infrastructures et la voirie;
- 6,9 M\$ pour les bâtiments;
- 1,9 M\$ pour les parcs, les espaces verts et l'embellissement;
- 960 000 \$ pour les véhicules, la machinerie et les divers projets;
- 328 000 \$ pour le fonds de roulement.

Le chantier le plus important en 2016 sera la réfection et l'agrandissement du Complexe Saint-Laurent. Cet investissement, attendu depuis longtemps, fera en sorte de mettre à niveau ce bâtiment, qui a déjà 25 ans. Il permettra également de mieux répondre aux besoins de nos organismes et de la population en matière d'activités de loisirs, communautaires, culturelles et sportives. Déjà, une subvention de près de 1,4 M\$ est assurée, d'autres confirmations sont à venir.

De façon plus spécifique, les projets prévus au cours de la prochaine année sont les suivants :

#### **AU NIVEAU ÉCONOMIQUE**

- Réfection de la rue Émilie-Gamelin qui permettra d'améliorer le réseau d'aqueduc dans le secteur historique du Vieux-La Prairie;

- poursuite des travaux d'infrastructures des phases I, II et III dans le nouveau quartier Symbiocité La Prairie, qui permettent d'offrir une gamme diversifiée de constructions résidentielles contemporaines. Ces travaux sont assumés par le promoteur. À court terme, ce projet rapportera à la Municipalité de nouveaux revenus constituant une plus-value dans le cadre du plan stratégique financier pour les prochaines années;
- élaboration d'un plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le quartier TOD du stationnement incitatif de La Prairie suivant une approche d'acceptabilité sociale;
- adoption de la mise à jour du plan directeur des infrastructures en conformité avec les nouvelles normes du gouvernement. Cette démarche est essentielle à l'obtention des prochaines subventions en la matière;
- prolongement du boulevard des Prés-Verts afin de donner un accès direct au chemin de Saint-Jean et de développer un nouveau projet commercial prévoyant 850 nouveaux emplois;
- poursuite des démarches avec le Canadien National en vue de mettre en place une nouvelle traverse ferroviaire dans l'axe des rues Saint-Henri et des Conseillers;
- réfection de plusieurs trottoirs et bordures sur le territoire de la ville;
- réfection de divers bâtiments municipaux en conformité avec les plans d'entretien. Pensons aux toitures de l'usine de filtration et du chalet de la piscine, à l'amélioration du revêtement extérieur des chalets Balmoral, Optimiste Paul-Godin et du Vieux Marché;
- continuité du programme concernant le maintien de la flotte de véhicules.

#### **AU NIVEAU ENVIRONNEMENTAL**

- Réalisation de diverses études en vue de se conformer aux nouvelles directives environnementales sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts. Pensons à un plan d'action des raccordements inversés, des débordements d'égouts, d'une étude hydraulique du réseau d'aqueduc, etc.;
- poursuite du programme de remplacement des lampadaires de rue et de parc en tenant compte des nouvelles technologies. Ces dernières permettent d'économiser de l'énergie et d'améliorer l'éclairage sur le boulevard Taschereau;
- continuité du programme d'amélioration de l'entretien et de la sécurité des aires de jeux dans les parcs;

- intensification des mesures pour l'aménagement et la mise en valeur du Parc de conservation du marais notamment pour protéger et améliorer l'habitat de la rainette faux-grillon. Ces aménagements sont faits en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- poursuite du plan d'action pour contrer l'agrile du frêne avec, plus particulièrement, un programme de plantation d'arbres;
- élaboration de la phase II du plan d'aménagement du parc du Bassin-de-La Prairie;
- réalisation d'une étude, par l'entremise de la MRC de Roussillon, pour contrer l'érosion des berges de la rivière Saint-Jacques;
- adoption d'un plan de gestion des milieux humides sur l'ensemble du territoire;
- poursuite du programme d'embellissement de la ville;
- aménagement d'un décanteur pour les résidus du balai de rue;
- planification pour l'implantation d'un écocentre, d'une usine de biométhanisation et d'une nouvelle collecte de résidus domestiques. Cette approche soutenue pour la gestion responsable des matières résiduelles est faite en collaboration avec les autres Municipalités de la MRC de Roussillon;
- suivi du plan d'action adopté par la Ville conformément à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*;
- poursuite du plan d'action sur les changements climatiques qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les années 2011-2016 dans le cadre du *Programme Climat municipalités*;
- mise aux normes de la station d'épuration et de la construction d'une usine de biométhanisation pour améliorer la gestion des boues de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie;
- mise en place de diverses mesures afin de numériser les plans d'infrastructures municipales et faciliter leurs entretiens.

#### AU NIVEAU SOCIAL

- Planification des travaux de rénovation et d'ajout d'une nouvelle aile au Complexe Saint-Laurent. Ceci est devenu nécessaire afin de répondre aux besoins croissants de la population et de nos organismes bénévoles. Des démarches sont entreprises pour obtenir des subventions. Une somme de près de 1,4 M\$ est déjà confirmée;

- planification des étapes afin de se doter de nouvelles installations sportives sur glace;
- aménagement de nouveaux parcs et prolongement du sentier multifonctionnel dans le projet Symbiocité La Prairie;
- prolongement du sentier multifonctionnel dans la nouvelle section du boulevard des Prés-Verts;
- construction d'une aire d'entraînement pour les aînés;
- réaménagement de terrains de volleyball et de soccer;
- poursuite des mesures d'amélioration du réseau de transport en commun en collaboration avec le CIT Le Richelain. Divers sondages seront réalisés auprès des usagers et de la population;
- amélioration de la sécurité sur la piste régionale dans le secteur historique du Vieux-La Prairie;
- continuité des actions visant à réduire la vitesse sur les artères routières, dont celles situées à proximité des écoles;
- poursuite du programme de mise en place d'une couverture Wi-Fi dans les espaces publics, dont une au parc du Bassin-de-La Prairie;
- installation d'un défibrillateur au parc Émilie-Gamelin.

#### AU NIVEAU CULTUREL ET PATRIMONIAL

- Adoption d'une politique culturelle;
- amélioration de la signalisation directionnelle dans le Vieux-La Prairie en bordure de la piste cyclable régionale;
- amélioration du support et des aménagements afin de dynamiser et accroître l'achalandage du Vieux-La Prairie (les *Jeudis du Vieux-La Prairie*, la *Fête nationale du Québec*, l'*Halloween*, *Noël en famille*, etc.);
- réalisation et amélioration de divers événements tels que les *Beaux dimanches d'hiver*, la soirée *Reconnaissance des bénévoles*, la *Famili-pêche du bassin de La Prairie*, les *Journées de la culture*, le *Cinéma en plein air*, l'*Expo-concours*, etc.;
- attribution d'une aide financière de 55 000 \$ à la Maison des jeunes de La Prairie L'Adrénaline et de 35 000 \$ à la Société d'histoire de La Prairie-de-la-Magdeleine;

- support à différents organismes ou citoyennes ou citoyens qui se démarquent en conformité avec notre politique d'accréditation et de soutien.

### FAITS SAILLANTS DU BUDGET

**Pour l'année 2016, le budget équilibré se chiffre à 34 915 500 \$** et se répartit comme suit :

- 18,4 M\$ pour les charges d'opérations, représentant plus de la moitié du budget, soit une augmentation de 4,61 %;
- 10,8 M\$ attribués aux quotes-parts versées aux organismes (CMM, MRC de Roussillon, Régie intermunicipale de police Roussillon, transport collectif, Régie d'assainissement des eaux), soit le tiers du budget avec une augmentation de 1,42 %;
- 5,6 M\$ pour le service de la dette, c'est-à-dire 16 % du budget avec une augmentation de seulement 0,5 %.

Globalement, les dépenses augmentent de 6,57 %. Les salaires et avantages (excluant les coûts rattachés à la gestion du Service de sécurité incendie de Saint-Philippe), représentent seulement 1,33 % de l'augmentation des charges de la Ville.

Les coûts reliés au fonds de pension connaissent une baisse récurrente appréciable depuis 2015. À ce titre, nous désirons signaler la collaboration des différents groupes d'employés qui travaillent avec la Ville afin de dégager des solutions pour se conformer aux nouvelles dispositions de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal.

C'est principalement au niveau des coûts d'opérations directs que nous connaissons une hausse de 2,29 %. Il importe de rappeler que nous avons compressé et même réduit ces dépenses depuis quelques années afin d'absorber les hausses importantes au niveau des quotes-parts. Cette année, nous avons pu les ajuster légèrement, mais nous devons avoir une gestion serrée afin de contrôler nos dépenses. L'augmentation touche notamment le contrat pour l'inventaire du milieu du rôle d'évaluation de la Ville, les coûts d'honoraires professionnels pour le développement de l'aire TOD et les coûts reliés à la préparation du 350<sup>e</sup> anniversaire de la ville. Pour ces deux derniers, ils sont financés par nos excédents. Ainsi, ces dépenses n'ont aucun impact sur la taxation.

En 2015, nous avons reporté ou limité plusieurs dépenses qui, cette année, se doivent d'être réalisées. Pensons au marquage sur la chaussée, au curage des égouts ou à la réfection du pavage.



Des travaux et des mesures non récurrentes sont également nécessaires pour répondre à des règles ou obligations, à de nouveaux besoins ainsi que pour améliorer nos façons de communiquer avec nos citoyennes et citoyens. Par exemple, des sommes sont prévues au budget pour que la Ville développe sa présence dans les médias sociaux ainsi que pour l'élaboration d'une politique culturelle. L'adoption de cette dernière nous permettra d'ailleurs d'avoir accès à de nouvelles sources de subventions dans ce domaine.

Pour le budget 2016, l'entente de gestion du Service de sécurité incendie avec la Municipalité de Saint-Philippe est un bel exemple d'amélioration des opérations qui se traduit par des économies, et ce, pour les deux parties.

L'ensemble de cet exercice budgétaire nous a permis de :

- limiter l'augmentation des coûts en restant compétitifs;
- offrir une dette sous contrôle avec une très faible augmentation.

Il en résulte, encore cette année, que l'ensemble des charges municipales demeure parmi les plus basses des Municipalités comparables. Par conséquent, le conseil a choisi d'offrir, année après année, des taux de taxes en deçà de la moyenne des Villes et ainsi d'en faire profiter directement les contribuables.

Malgré tout, le conseil municipal a affecté un excédent supérieur aux années antérieures, soit 1,5 M\$, pour présenter un budget équilibré.

### **LE COMPTE DE TAXES**

Malgré les hausses des dépenses, je suis fier d'annoncer que La Prairie conserve un taux de taxation des plus compétitifs.

Les taux au niveau résidentiel sont donc les suivants :

- 0,65 \$ du 100 \$ pour la taxe foncière générale (ajusté de 0,02 \$);
- 190 \$ pour la taxe d'eau (maintien);
- 96 \$ pour la taxe sur l'assainissement (maintien);
- 156 \$ pour la collecte des déchets (diminution de 14 \$);
- 62 \$ pour la collecte et la gestion des matières recyclables (augmentation de 5 \$);
- 18 \$ pour la gestion de l'environnement (ajusté de 1 \$ de plus);

- 40 \$ pour l'usage d'une piscine (maintien).

L'impact pour une résidence moyenne à La Prairie, soit d'une valeur de 337 739 \$, se traduit par une hausse du compte de taxes de 2,95 %, soit 79 \$ de plus pour une propriété similaire en 2015.

En termes d'équité, le conseil municipal s'est assuré que l'ensemble des nouveaux taux de taxation reste compétitif avec les autres Municipalités comparables.

Pour les entreprises commerciales et industrielles, l'augmentation est similaire.

À titre d'exemple, en comparant les taux de taxes foncières de l'année 2015 des Villes comparables sur le territoire de la MRC de Roussillon à ceux de l'année 2016 de la Ville de La Prairie, ces derniers apparaissent les plus bas, sinon parmi les plus bas.

Cette gestion rigoureuse du budget municipal assure les contribuables qu'ils paient la juste valeur des services municipaux auxquels ils s'attendent.

#### DES INDICATEURS FINANCIERS PERFORMANTS

Depuis plusieurs années, le contrôle de ses dépenses et de la dette représente un des moyens privilégiés pour votre conseil municipal d'offrir un compte de taxes compétitif.

Ainsi, la Ville de La Prairie se compare aux groupes suivants :

- classe de population : les Municipalités comprenant 10 000 à 24 999 habitants;
- MRC de Roussillon : les 11 Municipalités du territoire;
- région administrative : les 177 Municipalités de la Montérégie;
- au Québec : toutes les Municipalités québécoises.

Tant les indicateurs financiers du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que le Centre sur la productivité et la prospérité - HEC Montréal démontrent l'excellente performance de la Municipalité comparativement aux autres Villes, et ce, année après année, à savoir :

- la charge fiscale moyenne des résidences est en deçà de tous les groupes;
- le coût de l'administration générale par habitant est en deçà de son groupe de référence (classe de population);

- une croissance annuelle moyenne de 2,1 % des coûts de l'administration générale pour la période de 2009 à 2013 est en deçà de celle du groupe de référence, soit 3,12 %;
- un taux d'endettement total net à long terme en fonction de la richesse foncière uniformisée est en deçà de la moyenne de tous les groupes.

Cette gestion rigoureuse de nos dépenses démontre la volonté de votre conseil municipal d'offrir, année après année, un taux de taxation raisonnable qui respecte la capacité de payer des contribuables. Avec cette gestion rigoureuse, le conseil a mis en place des moyens pour atténuer les hausses importantes à venir en affectant des excédents à cette fin. En contrepartie, elle nous laisse peu de marge de manœuvre lorsque surviennent des situations non planifiées affectant nos revenus ou nos dépenses en cours d'année.

### CONCLUSION

Vous êtes en mesure de constater que le conseil municipal, soutenu par son organisation, prend les moyens pour assurer un dynamisme soutenu à la communauté où la qualité de vie et la famille occupent une place prépondérante.

Nous nous engageons à poursuivre de façon déterminée notre maîtrise budgétaire tout en favorisant la croissance économique, et ce, selon une approche de développement durable.

Le conseil municipal est fier de présenter le budget 2016, qui malgré un effort supplémentaire pour les contribuables, établit encore cette année des taux de taxes foncières inférieurs aux Villes environnantes.

Nos indicateurs financiers performants démontrent la volonté de votre conseil municipal de contrôler les dépenses et la dette afin d'offrir depuis plusieurs années, un compte de taxes compétitif. Toutefois, en 2016, nous intensifierons nos démarches de remise en question de nos façons de faire afin d'être plus performants tout en cherchant à mieux répondre aux besoins de la collectivité.

Comme nous le faisons dans notre vie personnelle et professionnelle, nous devons nous adapter aux nouvelles réalités et défis qui se présentent à nous. À titre d'exemple, la lutte aux changements climatiques devient un incontournable pour la Municipalité. Nous devons faire preuve de « leadership » à l'échelle locale en investissant dans nos infrastructures notamment en ce qui a trait au transport collectif, à l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux, à la gestion adéquate de nos déchets et de nos infrastructures. La Ville de La Prairie n'y échappe pas.

Comme je l'ai déjà mentionné dans un précédent discours, notre tâche n'est pas terminée, loin de là :

- il ne s'agit pas de faire des compromis, ni de plaire à tout le monde;
- il s'agit plutôt de répondre aux besoins variés d'une communauté qui a marqué, et continue de marquer l'histoire;
- de gérer le présent en préservant l'avenir;
- d'agir localement et globalement.

Dans ce cadre, nous devons poursuivre nos démarches en faisant preuve de vision, d'ouverture et de rigueur pour atteindre nos objectifs.

Notre soutien au développement économique commence à se faire sentir. Celui-ci nous assurera de nouvelles sources de revenus. Ces nouveaux revenus permettront de compenser les coûts incontournables de maintien de nos infrastructures ainsi que de répondre aux nouveaux besoins de la collectivité. L'approche de votre conseil municipal vise à s'assurer que tout nouveau développement constitue une plus-value sur le plan financier. Ainsi, cela nous permettra également de soulager le fardeau fiscal des contribuables qui résident déjà à La Prairie.

À titre d'exemple, cette approche nous permet de financer le réaménagement de l'intersection de l'autoroute 30 et du chemin de Saint-Jean afin qu'elle réponde mieux aux besoins actuels et futurs de la collectivité.

Aussi importantes soient-elles, les questions que nous venons d'évoquer, qu'elles soient financières, économiques, sociales ou autres, ne nous feront pas perdre de vue l'essentiel, soit l'administration humaine de notre communauté et notre engagement à servir l'avenir.

L'année 2016 représente une période cruciale pour la planification et l'organisation des célébrations du 350<sup>e</sup> anniversaire de La Prairie en 2017. Déjà plusieurs collaborateurs travaillent avec notre organisation afin de souligner dignement cette commémoration.

En terminant, je tiens à remercier les membres du conseil pour leur étroite collaboration dans l'élaboration de ce budget. Je veux aussi souligner le soutien continu de notre directeur général, monsieur Jean Bergeron, de notre trésorière et directrice des Services administratifs et financiers, madame Nathalie Guérin, de notre assistant-trésorier, monsieur Christian Dubé, ainsi que de tous les directeurs et de l'équipe municipale qui ont mis l'épaule à la roue avec détermination et efficacité. Nos gestionnaires ont mérité la confiance que nous leur témoignons.

Je vous remercie de votre attention et je profite de l'occasion pour vous offrir, en mon nom personnel et en celui des membres du conseil municipal, nos meilleurs vœux et de très joyeuses Fêtes empreintes de paix, de santé et de bonheur.

DONAT SERRES, MAIRE